



CHERBOURG ► LORIENT

du **9** au **18** JUILLET 2026

AVENANT N° 2

à

l'AVIS DE COURSE

Modifiant

AC 1.6 Les Règles de Sécurité Offshore (RSO)

AC 4.7.4 Eléments à transmettre par mail à la direction de course

AC 7 Programme simplifié

Ajoutant

AC 1.15 Matériels supplémentaires obligatoires à bord pour le parcours DC 600

AC 4.7.2 Dossier d'inscription

AC 4.7.5 Dossiers médicaux

>>> **Modification :**

1.6 Les Règles de Sécurité Offshore (RSO) :

- **Catégorie RSO 3** avec matériels de sécurité supplémentaires imposés en 1.15 pour les bateaux courant sur le parcours DC 600,
- **Catégorie RSO 1** pour les bateaux courant sur les parcours DC 1000 ET DC 1500.

>>> **Rajout :**

1.15. Pour le parcours DC 600, en complément des éléments imposés en RSO 3, matériels supplémentaires obligatoires à bord pendant toute la durée de l'épreuve :

- Moteur inbord uniquement (application RSO 3.28.1 a) b) c) f) g).
- Antenne de mât d'une longueur minimale de 38 cm et un câble coaxial de raccordement avec au maximum 40 % de perte de puissance (application RSO 3.29.6 a) b) d) e) f) .
- Haut-parleur externe dans le cockpit (application RSO 3.29.6 g).
- Une surface de 1 m², d'un seul tenant, de couleur très visible, rose, orange, jaune pouvant être exposée sur le roof et/ou sur le pont (application RSO 4.02.2).
- Une EPIRB 406 MHz à déclenchement à l'eau et manuel (application RSO 4.19.2).
- Un radeau de survie et son équipement minimum conforme aux RSO 4.20.1 a) et 4.20.2 c) et d).
- Une balise AIS personnelle homme à la mer pour chaque équipier (application RSO 4.22.1 a)).
- Un GNSS capable d'enregistrer une position d'un homme à la mer dans les 10 secondes et de suivre cette position (application RSO 4.22.2 b)).
- En complément de la bouée de sauvetage avec feu à allumage automatique, un sifflet et une ancre flottante, une deuxième bouée de sauvetage, à portée de main du barreur et prête à usage immédiat équipée de : sifflet, ancre flottante, feu à allumage automatique et perche équipée d'un pavillon et d'un sachet de fluorescéine (application RSO 4.22.3 b) c)).
- Une voile suédoise ou une grande voile à ris pouvant réduire le guindant d'au moins 50% (ou mat aile le cas échéant) (application RSO 4.26.2).
- Un tourmentin (application RSO 4.26.6).
- Un gilet de sauvetage de réserve tel que requis en RSO 5.01 (application RSO 5.01.3).
- Au moins 30% de l'équipage mais pas moins de deux équipiers, incluant le chef de bord, doivent avoir suivi une formation telle que requise par la RSO 6.02 et RSO 6.05.2. (application RSO 6.01.2, 6.05.2).

>>> **Rajout :**

4.7.2 Pour que le dossier d'inscription soit considéré comme complet et accepté toutes les informations et documents numérotés de 1 à 14, doivent également obligatoirement être complétés et transmis en ligne sur le site www.drheam-cup.com :

Le dossier d'inscription ne sera validé que lorsque :

- **Toutes les informations et tous les documents demandés, numérotés de 1 à 14, auront été téléchargés par le skipper et l'équipage en ligne sur le site www.drheam-cup.com et vérifiés conformes par l'organisation.**
- **Les documents numérotés 15 et 16 demandés à l'article 4.7.4 auront été transmis par mail à la Direction de Course à l'adresse direction.course@drheam-cup.com**

Tout dossier non conforme sera rejeté.

4 - **Copie du certificat de jauge** en cours de validité pour les bateaux classés en temps compensé : IRC, MULTI2000,

5 - **Autorisation du port de publicité** pour les bateaux français,

6 - **Attestation d'assurance** en responsabilité civile valide du bateau,

7 - **Première page de l'acte de francisation,**

8 - **Copie du fascicule des contrôles** du ou des radeaux de sauvetage pneumatiques avec date de révision à jour,

9 - **Attestation licence Station Radio** en cours de validité (intégrant le N° MMSI et l'indicatif VHF),

10 - **Curriculum Vitae nautique** du chef de bord,

11 - **Listes d'équipage :**

- **pour le prologue LE DRHEAM-TROPHY,**
- **pour la grande course** (parcours DC 600, DC 1000, DC 1500).

L'équipage ne doit pas nécessairement être le même pour les 2 courses et pourra être modifié pour chaque course mais les listes des personnes présentes à bord à chaque course devront avoir été précisées en ligne dans le Dossier d'Inscription afin de pouvoir établir la liste d'équipage précise pour chaque course.

12 - **Licence Club FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE avec mention «Compétition»** valide pour l'année 2026 pour chaque membre de l'équipage, attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,

ou bien :

- **Licence Club FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE avec mention «Adhésion ou pratiquant» : dans ce cas, un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an devra être téléchargé en ligne pour chaque personne concernée.

Le.s concurrent.e.s étranger.ère.s ou de nationalité française n'étant pas en possession d'une «Licence Club FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE» doit.vent présenter :

- **un justificatif d'appartenance à un Club ou à toute autre organisation appartenant à une Autorité Nationale membre de World Sailing,**
- **un justificatif d'assurance en responsabilité civile valide pour l'année 2026 avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.**

13 - **Autorisation parentale pour les mineurs.**

14 - **Attestation dur l'honneur matériel de sécurité (voir article 8.1)**

>>> **Modification :**

4.7.4 Éléments à transmettre par mail à la direction de course,

→ à l'adresse direction.course@drheam-cup.com

15 - **Feuille d'encodage des balises EPIRB et PLB (DC 600 : EPIRB à minima).**

16 - **Attestation de stage de survie World Sailing :**

- **Pour le parcours DC 600 :**

- **Attestation de stage de survie World Sailing pour chaque équipier en solo ou en double et pour au moins 30% des équipiers pour les équipages plus nombreux.**

>>> **Rajout :**

4.7.5 Dossiers médicaux

La commission Médicale de la FFVoile rappelle qu'il est de la responsabilité de chaque skipper de s'assurer que son état médical et physique est compatible avec les contraintes de la course, d'informer loyalement le médecin référent de toute pathologie, dont il aurait connaissance, susceptible d'altérer sa sécurité ou celle des tiers pendant l'épreuve.

Pour ceux participant sur la DC 1000 / DC 1500 :

Chaque membre d'équipage doit transmettre par courriel au médecin de course de l'association AMCAL (**amcalteam@gmail.com**), au plus tard le 30 juin 2026 :

- La fiche médicale complétée (disponible sur le site internet de la course), comprenant obligatoirement la date, le tampon et la signature du médecin cautionnant les renseignements demandés ainsi que la date et signature du Skipper.
- Les résultats d'une épreuve d'effort datant de moins de 4 ans
- Les résultats d'une échographie cardiaque

Le médecin référent aura pour mission de réceptionner et d'apprécier de façon confidentielle la fiche médicale type FFVoile et les dossiers médicaux afin de prononcer son avis favorable ou défavorable sur sa participation à la course.

Le médecin référent pourra demander un complément d'information s'il le juge nécessaire. L'absence ou l'insuffisance des informations demandées entraîne la non-validation de la participation du concurrent sur le plan médical.

La liste type des médicaments de la pharmacie du bord conforme à la catégorie RSO 1 ou RSO 3 se trouve sur le site de la FFVoile Annexe 6 du règlement de la commission médicale.

>>> **Modification :**

7. Programme simplifié

Mardi 7 Juillet CHERBOURG-EN-COTENTIN	Arrivées des bateaux ULTIMES, IMOCA, OCEAN FIFTY, CLASS40 Début contrôles de jauge et de sécurité
Mercredi 8 juillet	Arrivées des autres bateaux Entre 09h00 et 12h00 puis de 14h00 à 17h00 : <ul style="list-style-type: none">- Vérification des dossiers d'inscription- Remise des instructions de course + signalétique à poser sur les bateaux- Installation des pavillons sur les bateaux par les concurrent.e.s le plus tôt possible
Jeudi 9 juillet	Entre 09h00 et 12h00 puis de 14h00 à 17h00 : <ul style="list-style-type: none">- Vérification des dossiers d'inscription- Remise des instructions de course + signalétique à poser sur les bateaux- Installation des pavillons sur les bateaux par les concurrent.e.s le plus tôt possible- Contrôles de jauge et de sécurité- Ouverture du village de course à CHERBOURG-EN-COTENTIN- Animations
Vendredi 10 juillet	Entre 09h00 et 12h00 : <ul style="list-style-type: none">- Vérification des dossiers d'inscription (suite)- Remise des instructions de course + signalétique à poser sur les bateaux- Installation des pavillons sur les bateaux par les concurrent.e.s le plus tôt possible- Contrôles de jauge et de sécurité (suite)- Animations 15h00 : Briefing des skippers pour le prologue LE DRHEAM-TROPHY - Distribution des balises de tracking 16h15 - 17h45 : Présentation des jeunes de l'opération «Rêves de Large» aux skippers concernés + visite des bateaux concernés 18h00 : Présentation des skippers - Grande scène du village
Samedi 11 juillet	Matinée - Début d'après-midi : PROLOGUE LE DRHEAM-TROPHY / Opération «Rêves de Large» (Les modalités seront décrites dans les instructions de course) 15h00 : Remise des prix du prologue LE DRHEAM-TROPHY 16h30 : Cocktail 17h30 : Briefing des skippers / Briefing météo pour la grande course
Dimanche 12 juillet	Départ de la grande course LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE
À partir du mardi 14 juillet LORIENT	Arrivées à LORIENT Restitution des balises de tracking par les concurrent.e.s au fur et à mesure des arrivées
Samedi 18 juillet	Remise des prix à LORIENT Restitution des pavillons et des cagnards
Dimanche 19 juillet	18h00 Restitution des pavillons et des cagnards

Le 7 Avril 2026
Le Directeur de course
Francis Le Goff